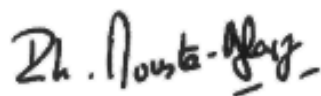


"La lettre d'information change de formule. Je l'ai souhaité pour que soit rendue plus lisible l'unité d'une politique. La Lettre d'information se substitue donc aux différentes publications de ce type éditées par chaque direction qui, désormais, collaboreront sous un titre commun. Les hommes et les femmes qui travaillent au ministère de la Culture sont unis par une même mission. Il était donc naturel que se rassemblent aussi les énergies et les compétences autour d'un même outil d'information et de communication. C'est, en outre, se donner les moyens de rendre compte plus fidèlement de toute la richesse de la vie culturelle de nos régions.

Enfin, la lettre d'information aura atteint son but si elle sait offrir au lecteur une mise en perspective et une véritable vue d'ensemble des initiatives du ministère, qui, dans leur multiplicité, sont toutes au service d'un même but : donner à tous ceux qui le désirent le plus large accès possible à la culture.

En espérant que le numéro 1 sera pour vous l'une des bonnes nouvelles de cette année qui commence, je souhaite de voir se réaliser en 1997 vos projets les plus chers."

**Public :**

- le musée de la Musique,
- Bnf : ouverture au public,
- des archives accessibles au public

PAGES 2 - 5

Orientations :

- les arts de la piste,
- *Arc-Nucléart*,
- rencontre sur l'audiovisuel,
- conseil des ministres de la Culture,
- communication en conseil des ministres de Philippe Douste-Blazy

PAGES 6 - 11

Panorama :

- l'enseignement du paysage dans les écoles d'architecture,
- coup de projecteur sur la création contemporaine

PAGES 11 - 12

Enrichir :

- les archives de Lévis,
- François Debret au centre historique de Paris,
- protection du patrimoine,
- musée des Beaux-arts de Lyon,
- mission en Bolivie

PAGES 12 - 15

Ecouter, voir

PAGES 15 - 20

Le musée de la Musique a ouvert ses portes

public

A partir du 18 janvier, le musée de la Musique sera ouvert au public. Il vient ainsi compléter l'ensemble exceptionnel de la Cité de la musique, dont il est un élément-clé.

Il ne présente pas seulement de très riches collections, mais assume également une mission de restauration, de documentation, de recherche, de formation, d'animation...

Conformément aux objectifs qui lui ont été assignés par le ministère de la Culture (Dmd et Dmf), il sera la tête de réseau de l'ensemble des collections instrumentales publiques conservées en France, en relation avec de nombreux musées européens et internationaux.

Du musée instrumental au musée de la Musique

Le musée de la Musique est l'héritier du musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, fondé en 1795. Au premier noyau des collections de cet établissement, constitué pour l'essentiel de saisies révolutionnaires, sont venus s'ajouter au fil du temps, de nombreux dons et acquisitions.

Le musée s'est ainsi enrichi des collections de grands facteurs - les instruments à vent réunis par Adolphe Sax, par exemple, ou ceux à cordes du grand luthier du XIX^e siècle, Jean-Baptiste Vuillaume -, des collections ayant appartenu à de grands instrumentistes ou réunies par des chefs d'orchestre - donations Casadesu, Victor Schoelcher -, des collections personnelles de plusieurs conservateurs du musée, tels Louis Clapisson au XIX^e siècle (trois cents pièces) ou, plus récemment, Geneviève Thibault de Chambure, à qui l'on doit quelque huit cents pièces ! Connus dans le monde entier, des clavecins du XVIII^e siècle, signés Ruckers ou Taskin, fournisseurs de Marie-Antoinette, des cornets à bouquin de la Renaissance, et 5 flûtes (sur 12 répertoriées dans le monde entier) signées Hotteterre, grande dynastie de facteurs, figurent parmi les plus belles pièces du musée.

Outre les 4 500 instruments, types ou pièces uniques, qui permettent d'évoquer tout le développement de la musique savante en Europe occidentale, de la Renaissance à nos jours, le musée expose de nombreux autres objets : pièces de mobilier, accessoires, archives et manuscrits, peintures et gravures, photographies inédites, souvenirs de musiciens, travaux expérimentaux... Une politique d'acquisitions ambitieuse a permis d'enrichir ces collections de pièces représentatives des musiques du XX^e siècle, tout en les élargissant aux musiques populaires du monde entier.

Sur la base de ce prestigieux héritage, et grâce à l'action successive ou conjuguée, et toujours passionnée, de musicologues, conservateurs de musées et techniciens, une véritable mutation s'est opérée : celle de la collection instrumentale du Conservatoire de la rue de Madrid en un musée pluridisciplinaire, - celle d'un musée instrumental en un musée de la Musique.

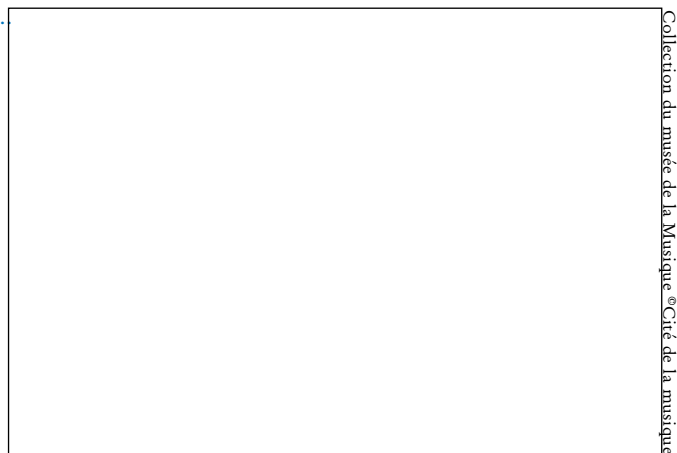
La première "vision" en est due à Georges-Henri Rivière, "l'inventeur" de la muséologie, qui est à l'origine du musée des Arts et traditions populaires. Dès 1962, il pressentit l'intérêt d'un musée où les instruments conservés ne seraient pas uniquement proposés comme modèles aux facteurs, mais présentés à un large public, dans une véritable mise en perspective, historique et artistique.

Musée de la Musique.
Vues des espaces de l'exposition permanente.

Espaces d'expositions : architecte, Franck Hammoutène.

Vitrine "Adolphe Sax" vue partielle.

Photo : Georges Fessy.



Collection du musée de la Musique © Cité de la musique

.....

Exposition

A l'occasion de l'ouverture du musée de la Musique, une exposition de photographies de Harald Gottschalk, *Vision fugitive*.

Traduire visuellement le son, l'idée même du son, est depuis longtemps une préoccupation des photographes. Le défi est d'autant plus audacieux que l'objet considéré n'est pas visible à l'oeil nu : en voulant donner une image de ce qui s'adresse à d'autres sens qu'à la vision, le photographe tente de repousser les limites de son art.

Partant de l'idée que pour produire de la musique l'homme a inventé des instruments, Harald Gottschalk propose, à travers cette exposition, de regarder les instruments de telle façon que leur contemplation suscite l'idée ou le sentiment du son.

Du 18 janvier au 28 février, foyer de l'amphithéâtre du musée.

.....

En septembre 1990, un groupe de pilotage dirigé par François Lesure, musicologue, et Florence Gétreau, alors conservateur au musée instrumental, établit un vaste projet muséographique renouvelant fondamentalement la présentation de l'exposition permanente des collections du musée.

Henri Loyrette (aujourd'hui directeur du musée d'Orsay) s'en inspire, lorsque, en 1991, le directeur des Musées de France lui confie l'élaboration définitive du programme muséographique actuel. C'est donc sur cette base, enrichie de la conception architecturale de Franck Hammoutène, qu'a été conçu ce musée singulier où l'instrument bénéficie d'une approche à la fois matérielle (l'objet) et immatérielle (le son).

Une promenade dans l'histoire de la musique

Le musée, dont la capacité d'accueil est de 460 personnes, expose, sur 2 800 m², 900 pièces sélectionnées parmi ses collections. Il propose au visiteur de revivre en 9 chapitres l'histoire de la musique occidentale, selon un parcours chronologique : l'Italie baroque ; la musique à Versailles ; Paris, l'Opéra et les salons ; les concerts publics ; l'orchestre romantique ; le grand opéra et le drame lyrique ; les expositions universelles ; le XX^e siècle et les ruptures instrumentales.

Les temps forts de l'histoire de la musique et de la facture instrumentale sont replacés dans la perspective des époques, des cultures, des sociétés, où les instruments sont nés, ont évolué et se sont transformés.

En passant d'une salle à l'autre, on suit la transformation progressive des salles de spectacles et des effectifs orchestraux au cours des siècles. Pour favoriser le

cheminement du visiteur, les salles d'exposition ont été organisées suivant un parcours continu dont l'architecture utilise le béton et l'acier poli.

Outre cette exposition permanente, des expositions temporaires se succéderont sur des thèmes variés, mettant en valeur d'autres aspects de la collection, en liaison ou non avec d'autres institutions.

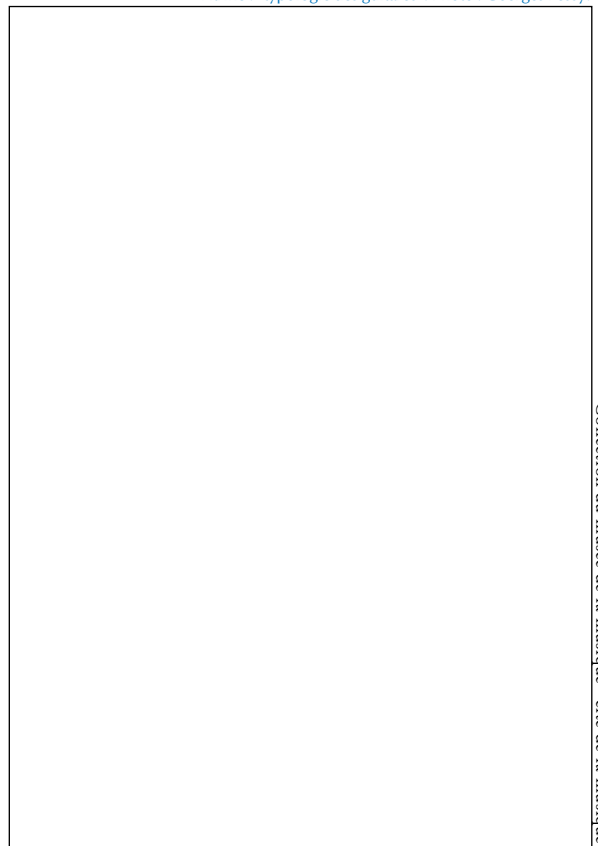
Enfin le service culturel, médiateur entre les collections et le public, organise concerts, forums musicaux, colloques, concerts-découvertes... Il prend en compte tous les publics, musiciens comme simples curieux, amateurs ou professionnels, enfants, adultes, selon une pluralité de formules et de rendez-vous.

L'amphithéâtre du musée, salle de 230 places qui abrite un superbe orgue du facteur Dupont, est le lieu privilégié des concerts et des rencontres.

Musée de la Musique. Vues des espaces de l'exposition permanente.

Espaces d'expositions : architecte, Franck Hammoutène.

Vitrine : "typologie des guitares". Photo : Georges Fessy.



Collection du musée de la musique © cité de la musique.

Un musée ouvert sur le monde, au service des professionnels

Luthiers et facteurs d'instruments trouveront auprès de l'équipe scientifique et du laboratoire de restauration du musée de la Musique une assistance technique sophistiquée et les moyens d'investigation les plus modernes (fibroscopie, photogrammétrie...).

Le musée contribue aussi à la formation des futurs professionnels, en liaison avec l'Ecole nationale du Patrimoine, ou l'Institut technologique européen des métiers de la musique financé par la Dmd.

Il possède enfin un centre de documentation et de recherche unique en France, entièrement informatisé, riche de 5 000 ouvrages français et étrangers, 250 revues de tous les pays, près de 800 dossiers techniques, sans oublier les documents sonores, le fonds d'archives sur la facture instrumentale, le fonds photographique...

Ces compétences et ces services font du musée de la Musique une véritable tête de réseau pour les autres musées instrumentaux français, et un centre d'échanges multiples avec les musées européens et internationaux.

Ainsi, le musée de la Musique participe pleinement aux missions de diffusion, d'enseignement, de pratique et d'écoute qui sont celles de la Cité de la musique, tout en y ajoutant une dimension de découverte patrimoniale. Et bien au-delà, il contribue à définir une nouvelle façon de vivre la musique, au service de tous les publics.

Le musée de la Musique dont le directeur est Marie-France Calas, conservateur général du Patrimoine fait partie de la Cité de la musique dirigée par Birgitte Marger et présidée par François Gautier.

Cité de la Musique, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris. Rens : 01.44.84.44.84. ou 3615 citémusique. Internet : www.cité-musique.fr

Collection du musée de la musique ©Cité de la musique.



Musée de la Musique.
Espaces d'expositions :
architecte, Franck
Hammoutène.
Vitrine : "les facteurs
sous l'ancien régime".
Photo : Georges Fessy.



1997, une année cruciale pour la Bnf

La Bibliothèque nationale de France s'ouvre au grand public

Le 17 décembre 1996, le Président de la République a inauguré le niveau *haut-jardin* du site de Tolbiac, qui porte désormais le nom de François Mitterrand, avant son ouverture au public le 20 décembre.

Munie d'un titre d'accès pour une journée (20 francs) ou pour l'année (200 francs ou 100 francs en tarif réduit, valable notamment pour les étudiants), toute personne de plus de 18 ans ou titulaire du baccalauréat a accès à la bibliothèque 6 jours sur 7 (fermeture le lundi), de 10h à 19h du mardi au samedi et de 12h à 18h le dimanche. Le lecteur dispose de services d'orientation et d'initiation, d'un guide très complet et d'une signalisation précise. A partir du déambulatoire qui longe les salles de lecture, il peut gagner l'une des salles des deux grands côtés, consacrées respectivement à la presse, à l'audiovisuel, aux sciences et techniques, à la littérature et à l'art, ainsi qu'aux salles d'exposition, ou bien il peut accéder par ascenseur à deux mezzanines réservées, d'une part, au droit, à l'économie et à la politique et, d'autre part, à la philosophie, à l'histoire et aux sciences humaines. Au total, près de 1 700 places de lecture permettent aujourd'hui de consulter 180 000 volumes en accès libre, dont 2 500 titres de périodiques, ainsi que 500 films, 50 000 images numérisées et 500 heures d'enregistrements sonores sur des postes audiovisuels entièrement numériques.

En outre, jusqu'au 6 avril 1997, les deux sites de la Bnf se transforment en un cabinet de curiosités à travers l'exposition inaugurale, intitulée "*Tous les savoirs du monde*" pour saluer le retour de l'encyclopédisme à la Bnf. A Tolbiac, 600 documents, depuis des tablettes sumériennes du III^e millénaire avant notre ère aux nouvelles technologies d'écriture et d'information, permettent de saisir la permanence de l'utopie encyclopédique tout au long des âges. Le parcours se poursuit sur le site de Richelieu à travers deux formes particulières de l'encyclopédisme : les grands livres de la nature et l'inventaire des merveilles du monde. L'entrée est de 45 francs pour les deux sites, avec un tarif réduit fixé à 30 francs.

Si la première année de fonctionnement du niveau de Tolbiac destiné au grand public constituera bien l'un des principaux enjeux à venir, le déménagement des collections patrimoniales, la réalisation du système informatique et l'extension de la politique de coopération ne contribueront pas moins à faire de 1997 une année cruciale pour la Bnf. En effet, l'un des plus grands déménagements jamais réalisés pour des collections patrimoniales devrait débuter à l'été 1997 et se terminer un an plus tard par l'installation définitive à Tolbiac de plus de 10 millions de documents imprimés et audiovisuels qui seront conservés en magasin et consultables par les chercheurs au niveau *rez-de-jardin*. Le site de Richelieu restera ouvert durant toute la durée de cette opération, organisée de façon à gêner le moins possible les chercheurs. Le second préalable à l'ouverture du *rez-de-jardin* reposera sur l'avancée du chantier informatique en 1997 et sur le succès des premiers modules livrés et intégrés.

Enfin, l'avenir de l'établissement se jouera sur sa capacité à participer efficacement à l'aménagement culturel du territoire en réalisant deux objectifs. Le premier sera d'accentuer encore sa politique de réseau et de coopération avec les grandes bibliothèques françaises, en réussissant notamment la réforme du dépôt légal en région qui débutera en 1997 et en menant à terme la réalisation du *Catalogue collectif de France*. Le second résidera dans l'issue des négociations à mener avec les éditeurs pour offrir au grand public, tant sur place qu'à distance, la plus large collection possible de documents numérisés.

Si le succès public du haut-de-jardin représente un premier pas important en faveur d'un accès élargi à la recherche, ce sont les opérations encore à mener en 1997 et début 1998 qui permettront d'assurer la réussite définitive et complète du grand pari culturel que constitue la Bnf.

Des archives accessibles au public

De nouveaux dossiers sont désormais accessibles au public aux Archives nationales : archives de la IV^e et de la V^e République, archives du Directoire, etc.

- Versements de la tutelle des organismes de presse par les ministres ou secrétaires d'Etat à l'information de 1944 à 1974.

- *Archives du Secrétariat Général du Gouvernement, 1946 à 1964*. Soumis à dérogation, ce fonds concerne essentiellement le Comité Labronne, la Défense nationale, le Pacte Atlantique, le Réarmement, les Accords de Paris, le statut de la Sarre, la Ced, le réarmement de l'Allemagne.

- *Archives de la Présidence de la République, III^e République*. Ce fonds se compose des épaves des archives de la Présidence de 1871 à 1940. Il est librement communicable à

l'exception de quelques dossiers de personnels et ceux intéressant la sécurité de la Présidence.

- *Archives de la Présidence de la République, IV^e République*. Regroupant les archives des mandats de Vincent Auriol et René Coty, la communication de ce fonds est soumise à dérogation. Concernant le mandat de Vincent Auriol on signalera par ailleurs l'inventaire analytique récemment dressé du fonds autrefois conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques.

- *Archives de la Présidence de la République V^e République*. Présidence du Général de Gaulle 1958-1969. Sa communication est soumise à dérogation, sauf pour les 8500 photographies des cérémonies protocolaires et chasses présidentielles.

- *Archives de la Présidence de la République, V^e République*. Présidence de Georges Pompidou. Communication également soumise à dérogation.

- *Les archives du Directoire exécutif. Inventaire des articles AF III 1-51J* (voir écouter, voir, rubrique publications).

- *Conseil d'Etat (1870-1905). Répertoire numérique*. Le fonds analysé comprend trois séries de dossiers : les affaires des sections administratives, les procès-verbaux des assemblées générales du Conseil, les minutes des décisions de la section des contentieux.

- *Dossiers de recours en grâce des condamnés à mort (1900-1916)*. Concernant des personnes condamnés par une cour d'assises ou par une juridiction spéciale (tribunal militaire, tribunal indigène, cour criminelle, ...), ce fonds fait suite à celui couvrant la période 1885-1889.

- *Papiers Raymond Cartier*. Ils rassemblent essentiellement des chroniques radio-phoniques du journaliste diffusées sur RTL entre 1953 et 1975.

- *Fonds Danielle Hunebelle*. Déposé aux Archives nationales en 1995, ce fonds permet de retracer les différents aspects de la carrière de la journaliste, romancière et productrice de télévision. Ce fonds n'est communicable qu'avec l'autorisation de la déposante.

Caran, 11 rue des Quatre Fils, 75003 Paris. La salle de lecture et la salle des inventaires sont accessibles au public du mardi au samedi de 9h à 18h. Les documents peuvent être réservés par Minitel 3616 CARAN.

La politique en faveur des arts de la piste

Le ministère de la Culture considère le cirque comme un secteur majeur du spectacle vivant. La création récente du Centre national des arts de la piste est l'occasion de faire le point sur la politique menée.

Le cirque est à la fois une tradition française prestigieuse qui a suscité des entreprises et des écoles illustres, un art conciliant la modernité et la tradition dans l'audace, un art populaire autant qu'un ensemble de techniques hautement qualifiées.

Le cirque attire plus de 10 millions de spectateurs chaque année et il participe pleinement à un aménagement "mobile" du territoire.

L'intervention de l'Etat, dans ce domaine n'a cessé d'évoluer et de se développer. Les rencontres professionnelles à la Grande Halle de la Villette, en novembre dernier, ont permis de faire le point sur le dispositif mis en place par l'Etat, devant de nombreux professionnels du cirque. Jacques Baillon a rappelé la volonté du ministère de soutenir et d'accompagner un secteur qui a évolué tant qualitativement qu'en termes de fréquentation. L'axe essentiel du dispositif étatique réside dans l'installation du Conseil national des arts de la piste dont le président, Louis Joinet, a fait une présentation officielle des membres et des missions.

Ces rencontres ont abordé les questions relatives aux évolutions esthétiques des spectacles des arts de la piste, du cirque "classique" à celui qualifié de "nouveau" émergent dans les années 70 à travers des équipes aujourd'hui réputées : Archaos, Plume, la Volière Dromesko, Cirque Baroque et plus récemment Cirque Ici, Les Cousins...

En vingt ans, les évolutions esthétiques ont été considérables, reposant essentiellement pour le "nouveau cirque" sur des emprunts aux autres disciplines des arts de la scène : danse, musique, théâtre... Le cirque "classique" continue de se diffuser à travers une itinérance de ville en ville alors que les formes actuelles des arts de la piste pénètrent peu à peu le réseau national d'action culturelle. Le cirque est loin d'être un domaine uniforme et statique, et sa diversité pose un certain nombre de questions à la collectivité comme aux acteurs eux-mêmes : la distinction la plus radicale entre cirque traditionnel et nouveau cirque ne porterait-elle pas particulièrement sur la formation ? Comment maintenir la transmission des savoirs et des techniques traditionnels tout en développant une création contemporaine ? Autant de questions qui alimentent un débat entre les professionnels et auxquelles le ministère tente de répondre par son action.

Rens : Dts, 53 rue Saint-Dominique, 75007 Paris, 01.40.15.87.83.

Historique :

La profession a connu son heure de gloire dans l'immédiat après-guerre. Dès 1979, les difficultés s'accroissent et l'Etat prend conscience qu'il est urgent et naturel, compte tenu des qualités artistiques et humaines des professionnels de ce secteur, de reconnaître et de soutenir le cirque en France. C'est au début des années 1980 que les arts du cirque sont rattachés au ministère de la Culture (Dts).

Deux associations sont créées : en 1980, l'association pour l'enseignement des arts du cirque ; en 1982, l'Aspec (association pour le soutien, la promotion et l'enseignement des arts du cirque), transformée en Andac en 1988 et dont les missions sont reprises par la Dts en 1994.

Aujourd'hui, l'Etat s'engage dans un nouveau processus qui comprend 4 axes : la mise en place du Conseil national des arts de la piste ; le soutien financier aux entreprises ; la formation pour assurer l'avenir du cirque ; le développement de la promotion avec Hors Les Murs.

Le Conseil national des arts de la piste

Le 24 octobre 1996, le ministre de la Culture installe le Conseil national des arts de la piste. Cet organisme consultatif est chargé de réfléchir aux problèmes liés à l'exercice de la profession, notamment les règles de déontologie et de sécurité. Il doit améliorer les rapports entre les cirques et les collectivités locales et mettre au point des modalités pratiques destinées à faciliter le développement de la profession, en particulier les conditions d'exercice de la concurrence et les problèmes soulevés par les locations d'enseignes.

La composition du conseil reflète les diverses sensibilités artistiques présentes

dans le domaine du cirque. Cet organisme consultatif est composé de 14 membres, dont 5 membres de droit représentant l'administration et 9 personnalités qualifiées du monde des arts du cirque et de la culture (dont 3 représentants du cirque traditionnel et 3 représentants du nouveau cirque). Il est présidé par Louis Joinet, haut magistrat, qui dirigera les travaux de ce conseil.

Rens : Cnap, Gilles Detilleux - Dts, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, 01.40.15.89.90.

Les soutiens financiers aux structures circassiennes

La Direction du théâtre et des spectacles attribue désormais les subventions aux compagnies et entreprises de cirque. Elle subventionne les arts du cirque au titre du fonctionnement, de l'aide à la création (pour les spectacles de recherche marquant, dans un ensemble scénique homogène, un effort de renouvellement) et de l'aide à l'innovation scénique (pour les spectacles reposant sur une succession de numéros).

Le soutien à l'enseignement et à la formation aux arts du cirque

En 1996, 19,7 MF ont été consacrés à l'enseignement et à la formation des arts du cirque. Le Centre national des arts du cirque répond à cet objectif de développement de l'enseignement et de la formation. Dirigé par Bernard Turin, il a un rôle important à jouer en matière de transmission du savoir et de renouvellement des techniques.

Centre national des arts du cirque

Etablissement du ministère de la Culture dépendant de la Direction du théâtre et des spectacles, le Centre national des arts du cirque est un pôle de formation et de création contemporaine.

Créé en 1985 et installé à Châlons-en-Champagne dans l'un des derniers cirques stables de France, le Cnac abrite notamment l'École Supérieure des arts du cirque.

La formation délivrée en quatre ans conduit à deux diplômes reconnus par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale : le brevet artistique des Techniques de Cirque dont la formation est confiée à l'École nationale de cirque de Rosny-sous-Bois et le Diplôme des Métiers des arts du cirque, à l'École supérieure des arts du cirque de Châlons-en-Champagne.

Le Cnac regroupe également un centre de formation professionnelle pour les artistes et enseignants et un centre d'information qui propose une documentation pédagogique et constitue une mémoire du cirque.

Rens : Cnac, 1 rue du Cirque, 51000 Châlons-en-Champagne, 03.26.21.12.43.

La promotion et la diffusion du cirque en collaboration avec Hors les Murs

Le soutien du ministère de la Culture passe aussi par le développement d'une activité d'information et la promotion des arts de la piste au sein de l'association *Hors Les Murs*. Créée en 1990 par la Dts, *Hors-Les-Murs*, l'Association nationale pour le

développement et la promotion des arts de la rue et des arts de la piste, a pour missions prioritaires :

- La mise en place de rencontres entre professionnels, s'attachant, pour chacune d'entre elles, à un sujet précis : le réseau de diffusion institutionnel, les mutations esthétiques, la politique de formation, les échanges internationaux...

- la création d'une revue trimestrielle, *Arts de la piste*, consacrée à tous les courants esthétiques du cirque. Cette publication permet d'informer sur les différents réseaux de soutien et de création à travers des articles, des interviews et des fiches techniques. Elle sera progressivement complétée par un annuaire-guide de la profession.

- la mission de conseil pour les compagnies et les partenaires (fiscalité, réglementation...).

- la constitution d'une base de données concernant les arts du cirque.

Rens : Hors-Les-Murs, 74 avenue Pablo Picasso, 92000 Nanterre, 01.46.69.96.96.

Questions à Bernard Turin, directeur du Centre national des arts du cirque :

Que pensez-vous de cette étiquette "Nouveau Cirque" que l'on met sur les jeunes cirques qui ont vu le jour ces dernières années ?

Elle ne veut pas dire grand chose. Ce qui est nouveau aujourd'hui pourrait bien être démodé demain et est déjà anachronique pour certains. Tout cela est très normal, c'est la règle en matière d'art. Ne dure en fin de compte que ce qui est une véritable œuvre témoin de son époque ou qui a une influence sur ses contemporains.

Bien entendu, je comprends qu'il ait fallu définir ces spectacles de cirque d'un genre nouveau qui sont apparus à un moment où le cirque était en crise. Il est souhaitable qu'un jour vienne où il suffira de citer le nom d'une compagnie pour que le public fasse son choix.

Pour ma part, j'espère toujours que les gens de cirque se débarrassent de leurs frontières et quittent leurs ghettos en apprenant à se tolérer et à se respecter. Leur chance est dans la diversité. Le monde du cirque est composé d'un ensemble de compagnies qui ont des démarches différentes, c'est ce qui peut faire la

richesse de ce milieu artistique. C'est d'ailleurs depuis que cette diversité a vu le jour que le cirque repart régénéré. Dans ce renouveau, chacun y retrouvera son compte s'il monte honnêtement son spectacle quelle que soit l'étiquette que l'on veut lui mettre.

L'important est de structurer un monde du cirque fort et uni sur les graves problèmes qu'il peut rencontrer, où chacun pourra s'exprimer comme il l'entend et où chacun aura sa chance sans autre distinction que la qualité.

Il faut accepter les querelles artistiques qui me paraissent plutôt rassurantes mais il faut les évacuer des préoccupations majeures et prioritaires du cirque afin qu'elles ne les occultent pas. Elles ont toujours existé dans les milieux artistiques. Pourquoi le cirque y échapperait-il puisqu'il est un art à part entière ?

Au Centre national des arts du cirque, vous engagez des créateurs contemporains pour enseigner à vos étudiants et pour mettre en scène leur spectacle de fin d'études. Pouvez-vous justifier ce choix ?

En effet, l'intervention en fin de cursus d'un créateur de très haut niveau entouré de son équipe fait partie intégrante de notre projet pédagogique. Tout au long des quatre années à Rosny-sous-Bois et à Châlons-en-Champagne, nous nous efforçons de faire comprendre à nos étudiants qu'il n'y a pas d'œuvre d'art durable sans la rigueur de l'artiste. Cette rigueur a toujours existé dans le cirque lors du travail technique, pour des raisons évidentes, la difficulté et le danger, mais elle est loin d'être aussi stricte dans la démarche artistique.

Le travail qui tourne autour du spectacle de fin de cursus avec un créateur rigoureux et exigeant est fondamental pour faire comprendre à ces futurs artistes les règles indispensables à la création d'un spectacle de qualité. Ce spectacle de fin de cursus n'est pas pour nous une façon de montrer ce qui pourrait être notre vision du spectacle de cirque. Il représente un exercice de style pédagogique, l'ultime outil que nous donnons aux étudiants pour qu'ils mûrissent dans le bon sens et deviennent plus tard, dans quelques années, des créateurs ou des interprètes de cirque avec la même exigence.

Nous avons, pour l'instant, trouvé cette exigence dans le travail auprès de grands chorégraphes, nous avons fait appel aussi à de grands metteurs en scène de théâtre pour intervenir dans les cours de jeu. Dans le domaine du cirque, il faudra encore patienter mais il faut sérieusement se poser la question de l'enseignement de l'écriture et de la mise en scène dans ce secteur du spectacle vivant.

En quoi le Cnac renouvelle-t-il les arts du cirque ?

Par les artistes qui en sortent. Le rôle du Cnac n'est pas de renouveler les arts du cirque à travers les spectacles de fin d'études mais par la formation qu'il donne à ses étudiants. En basant cette formation sur l'apprentissage de l'acrobatie et des disciplines de cirque mais aussi en leur donnant une formation de bon niveau en danse, en jeu d'acteur, en musique, il participe à la formation des artistes complets qui

"C'est la diversité des démarches artistiques qui fait la richesse du milieu du cirque."

peuvent apporter au metteur en scène un ensemble de connaissances qui enrichissent le spectacle. Le principe de notre orientation pédagogique, qui consiste à privilégier la pluridisciplinarité chez l'artiste de cirque plutôt que la mise au point d'un numéro, favorise le renouvellement de la création mais exige, bien entendu, un metteur en scène de qualité avec un spectacle écrit. C'est en cela que le Cnac participe au renouvellement des arts du cirque.

Pouvons-nous penser que le nouveau cirque reste toujours du cirque ?

C'est l'intransigeance qui a failli tuer le cirque. Pendant trop longtemps, la tradition a empêché l'évolution. Un art doit être en prise directe avec son époque et la tradition ne peut exister que si, en contrepoint, la recherche et la création sont bien présentes.

Le Cirque en France, c'est...

La coexistence de deux genres différents :

- Un cirque de forme dite traditionnelle.
- Un nouveau cirque qui privilégie les nouvelles formes d'expression artistique.

Le Grand Prix national du Cirque 1996 a été décerné à Johann Le Guillerm, créateur du projet *Cirque Ici*.

Les festivals peuvent être une vitrine pour les professionnels des arts de la piste, citons :

- le Festival Mondial du Cirque de Demain,
- le Festival Circa à Auch,
- le Festival de Nexon, les arts à la rencontre du cirque,
- Parades, Festival de rue et de cirque,
- le Festival de Saint-Lô, les arts forains.

10 millions de personnes seraient allés au cirque au moins une fois en 1992*.

Pour 1996, 15 MF ont été consacrés (hors enseignement) aux arts de la piste directement par l'administration centrale et une soixantaine de structures professionnelles (hors enseignement) ont été soutenues par le ministère.

(*) Source : Dep, Développement Culturel, *La Fréquentation et l'image du cirque*, n°100, septembre 1993.

Le nouveau cirque n'a pas l'intention de vouloir se substituer à la tradition mais un véritable créateur vit dans son époque et a le regard tourné vers l'avenir. Le nouveau cirque est donc bien du cirque mais du cirque "autrement". On polémique beaucoup sur "ces nouveaux" spectacles de cirque sans animaux, qui retirent le tour de piste ou qui jouent en "frontal". Il me semble que l'on peut parler de cirque s'il s'agit d'un spectacle où l'exploit est toujours présent à travers les disciplines pratiquées habituellement dans les cirques. Au-delà de cette condition indispensable, le choix de la mise en scène doit rester libre, c'est à ce niveau que se situe la tolérance.

.....
 Questions à Louis Joinet, président de *Hors-les-Murs* :

Le Cnap a été installé par le ministre, Philippe Douste-Blazy, le 24 octobre 1996. Quelles ont été ses initiatives ? S'est-il fixé des priorités ?

Lors de sa première réunion plénière, le 19 novembre 1996, le Cnap a défini les grandes orientations de son programme de travail pour les trois années à venir.

Outre les questions liées à la moralisation de la profession et celles de sécurité technique, - toutes deux sont considérées comme prioritaires -, le Conseil a retenu les thèmes suivants: "cirque et environnement, y compris la condition animale", "la réglementation internationale et ses perspectives d'évolution", "les procédures d'aides à la profession", "le statut de l'artiste de cirque, propriété intellectuelle et amélioration de la qualité artistique".

N'est-ce pas trop ambitieux ?

Le cirque a besoin d'ambitions! Nous avons un mandat de trois ans pour réussir. Il serait bon, une fois franchie la première étape, d'élargir le Cnap à d'autres secteurs de la profession. Je pense, par exemple, aux petites compagnies - il en est de très bonnes -, aux agents et diffuseurs, et pourquoi pas, à la mouvance des passionnés de cirque.

Qu'entendez-vous par "moralisation" de la profession ?

Le négoce des enseignes, ce n'est un secret pour personne, donne lieu à des abus, avec des retombées très négatives pour l'image de la profession et une certaine déliquescence de la qualité artistique. Certaines enseignes prestigieuses y perdent beaucoup de leur notoriété et c'est finalement le public qui est victime. Nous ne serons pas là pour juger tel ou tel, mais pour convaincre que sans une certaine déontologie, c'est toute la profession qui en pâtira.

Et la sécurité ?

C'est un problème qui dépasse le lieu du cirque. Il se pose pour tous les spectacles. Depuis l'accident dont ont été victimes des artistes de l'Opéra de Paris, à Séville, le ministère a créé le Conseil national de la scénographie. Il a désormais en charge cette question. Je viens de rencontrer son président, Pierre Médecin, qui dirige l'Opéra Comique. Nous allons coopérer car de nombreux points sont communs. Ce sera aussi l'occasion de faire valoir les problèmes de sécurité spécifiques à la vie d'un cirque et de proposer des solutions adaptées.

Des chaussures ou
harnachements médiévaux,
des sculptures chinoises
anciennes, des ustensiles en
buis de l'an mil, des ex-
votos celtes ou gallo-
romains, des épaves
antiques et des pirogues
néolithiques... : tels sont,
parmi d'autres, quelques-
uns des types d'objets
qu'Arc-Nucléart prend
régulièrement en charge... et
sauve de la disparition. Tous
ces fragments d'histoire
antique, tous ces fragments
de mémoire... voient à
nouveau, grâce à son
intervention, s'ouvrir devant
eux une longue durée de vie.

musées

■ Arc-Nucléart devient un Gipc

Aux termes d'une convention passée entre l'Etat (ministère de la Culture), la Ville de Grenoble, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Commissariat à l'énergie atomique, et l'Association pour le développement du programme Nucléart (Pronucléart), l'Atelier régional de conservation *Arc-Nucléart* vient de devenir Groupement d'intérêt public culturel (Gipc).

Atelier de conservation et de restauration spécialisé dans le traitement des matériaux organiques archéologiques sur l'ensemble du territoire, *Arc-Nucléart* a pleinement confirmé depuis vingt ans sa place dans le réseau national de restauration mis en place, avec l'aide de l'Etat, pour assurer la protection du patrimoine culturel au niveau décentralisé.

En devenant aujourd'hui un groupement formalisé de partenaires publics et privés, à capacité prospective et destiné à opérer au niveau international, *Arc-Nucléart* se voit doté d'une structure qui va lui permettre de disposer d'une plus grande autonomie - aussi bien dans son organisation que dans ses moyens - et de mieux remplir ses missions.

Ce changement de structure constitue incontestablement une étape importante. Il vient couronner une aventure scientifique et culturelle qui s'est étendue sur plus de deux décennies et a permis de mettre au point - en partant du nucléaire et en intégrant des domaines comme la chimie - des procédures complexes et complémentaires pour s'adapter à chaque objet, à chaque essence de bois, à chaque type de dégradation...

les missions d'Arc-Nucléart

La convention constitutive du Groupement d'intérêt public culturel confirme *Arc-Nucléart* dans ses principales missions, ainsi décrites à l'article 2 du Titre I :

- réaliser les traitements nécessaires à la conservation et à la restauration, à la désinfection et la désinsectisation d'objets en pierre, en bois sec et en matériaux organiques humides (bois,

orientation

cuir, textiles, vannerie, cordages, à l'exclusion des papiers) après l'accord de la personne responsable de la conservation de l'objet ;

- effectuer des recherches afin de développer les méthodes les mieux adaptées au traitement des objets, des collections, ou des produits industriels ;

- informer les milieux de la conservation et de la culture des problèmes, des techniques et des possibilités relatifs à la préservation et à la conservation du patrimoine culturel étudié et traité par l'Atelier régional de conservation *Arc-Nucléart* ;

- entreprendre toute action de formation par la recherche dans le cadre de son domaine.

Le siège de l'Atelier régional de conservation Nucléart (Arc-Nucléart) est fixé au Cea/Grenoble 17, rue des Martyrs, 38054 Grenoble cedex 9.

audiovisuel

Philippe Douste-Blazy a reçu le 12 décembre 1996 ses homologues de l'Europe du sud, en présence de plusieurs présidents de chaînes de télévision et des pays concernés.

Les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la construction d'une Europe de la culture, la priorité que constitue le développement d'une industrie de contenus et les échanges de programmes audiovisuels et cinématographiques. A l'issue de cette réunion multilatérale, première du genre, ils ont adopté une déclaration commune qui concrétise une volonté politique forte de renforcer leur coopération dans le domaine des industries du contenu et des échanges de programme. Ils ont décidé :

- d'adopter une démarche commune dans les discussions menées au sein des instances internationales afin de défendre l'exception culturelle ;
- de renforcer les échanges de programmes entre les diffuseurs nationaux, en particulier en assurant une présence réciproque sur les bouquets satellites et les réseaux câblés ;
- de renforcer les liens bilatéraux en matière de soutien à la production et à la distribution cinématographique, et de mettre en place une appréciation globalisée sur des contributions aux coproductions afin d'en favoriser le développement ;
- d'engager des actions communes pour la restauration et la diffusion de leurs patrimoines cinématographiques, afin d'alimenter les programmes de certaines chaînes thématiques.

Cette réunion est une première étape. Une rencontre avec les ministres de la Culture d'Amérique latine, des pays méditerranéens et des professionnels concernés doit être organisée au premier semestre 1997.

international

Conseil des ministres de la Culture à Bruxelles

Les ministres de la Culture de l'Union européenne se sont rencontrés le 16 décembre 1996 à l'occasion du Conseil des ministres clôturant la présidence irlandaise.

■ Article 128 du traité de Maastricht : a été discutée et légèrement amendée une résolution du Conseil relative à la prise en compte des aspects culturels dans les actions de l'Union. Ce texte prévoit de mettre en place des procédures en vue d'assurer une meilleure prise en compte de l'objectif culturel parmi d'autres politiques sectorielles de l'Union (politique de cohésion et développement territorial équilibré, la recherche, la politique sociale, l'environnement...), comme y incite l'article 128 du traité de Maastricht.

■ Le livre : la Commission a indiqué qu'elle considérait que la fixation d'un prix unique du livre à l'échelle de l'Union n'était guère envisageable. Elle a cependant reconnu que le critère pertinent en matière de prix du livre, qui ne peut être traité comme une marchandise comme une autre, est celui de la région linguistique plutôt que celle du territoire des Etats membres. Par ailleurs, la Commission a suggéré que soit créé un fonds de soutien alimenté par les éditeurs et les Etats membres destiné à maintenir la diversité de l'offre.

■ La musique : les délégations se sont félicitées de l'étude du Bureau européen de la musique qui met notamment en évidence l'importance du secteur musical en Europe. A ce sujet, la Commission a informé les ministres qu'elle envisageait de proposer des actions spécifiques dans le domaine musical, favorisant la circulation et l'échange des artistes, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, la création européenne ainsi que l'accès du public.

■ Audiovisuel : la Présidence a informé les délégations ministérielles sur l'état d'avancement des travaux au sujet du Fonds européen de garantie sur l'audiovisuel. Vues les fortes réticences de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suède, la Présidence a souhaité que le fonds de garantie, doté seulement de

Au cours de l'année 1997,

l'état d'avancement des

dossiers européens sera

régulièrement traité

par la Lettre.

60 millions d'Ecus, se transforme en un fonds expérimental créé pour trois ans.

Par ailleurs, la directive *Télévision sans frontière* n'a pu faire l'objet d'un accord définitif et sera réexaminée au cours du prochain semestre.

■ Programmes culturels : les programmes Ariane concernant le livre et la lecture et Raphaël pour le patrimoine culturel ne devraient être définitivement adoptés que lors de la prochaine présidence, assurée par les Pays-Bas jusqu'en juillet 1997.

■ Divers : l'Italie a proposé de créer un fonds culturel destiné à regrouper les financements actuellement consacrés à la culture. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de mettre en place, pour l'avenir, de nouvelles grandes orientations pour la culture.

Rens : Dai : 01.40.15.37.77.

archives

Communication du ministre de la Culture au Conseil des ministres

Lors du Conseil des ministres du 4 décembre, Philippe Douste-Blazy a présenté une communication sur la modernisation des archives publiques. Il a proposé des mesures conformes aux conclusions du rapport de Guy Braibant, qui a été remis au Premier Ministre.

■ Un projet de loi réformant la loi du 3 janvier 1979 sur les archives sera présenté dans le courant de l'année 1997. Ce projet de loi aura pour objectif d'ouvrir plus largement les archives publiques :

- en réduisant globalement les délais aux termes desquels les documents d'archives deviennent librement consultables ; à cet effet, le Gouvernement a d'ores et déjà décidé de proposer au Parlement une réduction à 25 ans du délai de droit commun, aujourd'hui fixé à 30 ans ;

- en instituant une procédure de recours contre les refus de communication de documents d'archives, portée devant la commission d'accès aux documents administratifs (Cada) ;

- en donnant un statut aux archives des autorités politiques.

■ Une concertation va être engagée sur l'évolution éventuelle du statut des services départementaux d'archives.

■ Une réforme des archives nationales sera conduite avec pour premier objectif de donner une plus large autonomie de gestion aux centres d'archives de Paris, Roubaix, Aix-en-Provence et Espeyran.

L'enseignement du paysage dans les écoles d'architecture

Le mardi 26 novembre 1996 la deuxième rencontre de la préfiguration d'un "réseau paysage" commun aux vingt-deux écoles d'architecture a eu lieu à l'école d'architecture de Paris-la Défense.

Comment la notion de paysage, sa prise en compte dans tout type d'aménagement, infléchit-elle le regard au moment où l'on prend conscience que l'on ne sait plus faire la ville ? Telle est la question de fond posée par cette journée.

Toutefois, son premier but était de chercher à mieux définir la place de "l'enseignement du paysage" dans le cursus des différentes écoles où il s'implante.

A Bordeaux, il existe déjà un diplôme Dplg de paysage. A Grenoble, un enseignement de l'histoire des paysages des Alpes ainsi qu'un cours sur les paysages ruraux prenant en compte certaines infrastructures telles que les canaux. A Marseille, l'équipe de recherche *Artopos* étudie l'architecture, l'art du jardin, la composition urbaine dans le midi méditerranéen français. A Lille, un *Cea Paysage et projet urbain* aborde la question du paysage urbain et des friches industrielles....

La rencontre du 26 novembre proposait de réfléchir sur la nature de l'intervention paysagère dans les aménagements tant urbains que ruraux.

Après une ouverture par François Barré, directeur de l'Architecture, qui insistait sur l'idée : "*Qu'est-ce qui fait paysage ?*" et sur celle de la culture du regard (paysage acquis, paysage inné), furent abordées les questions des relations paysage, ville, architecture, de la manière de faire l'histoire d'un paysage, et de "l'intelligence du paysage".

La discussion a porté sur le problème de la déterritorialisation imposée par la technique et la déspatialisation qui en découle : comment leurs effets peuvent s'inverser en une forme de création ? Question essentielle que se pose en particulier l'équipe de recherches de Versailles (Graï) qui étudie et analyse comment la technique et les infrastructures peuvent être productrices d'espace et de sens dans le paysage, ou comment certaines infrastructures constituent des paysages.

Des ateliers ont abordé les thèmes de la place du paysage dans le projet d'architecture, le III^e cycle, les Dea et les équipes de recherche. La question du projet fut bien résumée par un praticien de projets urbains qui remarquait à quel point les rôles glissaient d'un "spécialiste" à l'autre selon les projets (architecte, urbaniste, paysagiste), chacun finissant par s'engager dans le rôle d'un autre, sans que les limites de compétence soient nettement définies. Cela porterait à penser que le paysage ne bouleverse pas la question du projet dans l'enseignement, mais repose la question générale de l'enseignement du projet.

Aujourd'hui, avec l'art, on peut aussi penser au "tout peut être paysage", hypothèse envisagée par de nombreux étudiants, en particulier ceux de l'école du paysage de Versailles. Il y a en tout cas une "pensée paysage" et son interrogation était au centre des préoccupations du public de cette journée.

Une proposition pour une journée européenne fut faite par Guy Chauvin (directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires européennes), ainsi que l'idée de centrer une prochaine rencontre sur des thématiques plus précises. L'ampleur du sujet, qui émane d'une question de culture, voire de civilisation, gagnerait ainsi à être abordé sous des angles plus définis, moins généraux.

Rens : Da, Jacques Sautereau, 01.40.15.32.80.

Coup de projecteur sur la création contemporaine

Le 9 janvier dernier, Philippe Douste-Blazy a inauguré à la Cité internationale des arts l'exposition *Jeune création*.

Organisée par la Dap, cette exposition est le premier d'une série de "coups de projecteurs" visant à mettre en lumière la création contemporaine, en présentant tout au long de l'année des œuvres acquises récemment par le Fonds national d'art contemporain (Fnac).

Djamel Tatah présente une série de portraits aux enjeux chromatiques rigoureux, Damien Cabanes, des travaux entre abstraction et paysages, et Bruno Carbonnet une série de fleurs et de fruits, qui pose des questions conjointes à la représentation et au regard. Chacun, à sa manière, interroge

le statut du tableau et montre combien la pratique de la peinture, aujourd'hui, conserve toute sa vitalité. Le choix des œuvres intègre pour chacun une ou plusieurs acquisitions du Fnac, complété par des prêts consentis par les artistes, les collectionneurs et les galeries. L'exposition est ainsi l'occasion de souligner le travail constant de découverte et de constitution du nouveau patrimoine qui caractérise l'activité du Fnac et de ses commissions.

Cette première manifestation est aussi l'occasion de rendre hommage à la Cité internationale des arts qui, depuis sa création, s'est donné pour mission d'accueillir dans les meilleures conditions des artistes français et étrangers.

D'autres expositions sont prévues, qui, en partenariat avec des lieux non institutionnels, porteront sur l'actualité de la jeune création dans les domaines de la photographie, de l'installation et des nouvelles technologies. Le point d'orgue de cette opération aura lieu à l'automne 1997, avec la présentation d'acquisitions récentes du Fnac organisée à l'École nationale supérieure des Beaux-arts, simultanément à la Foire internationale d'art contemporain.

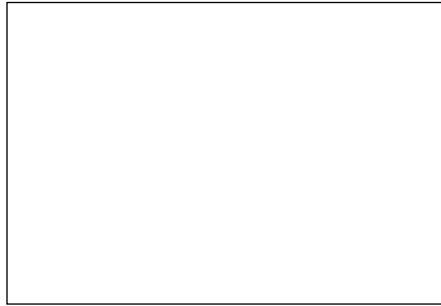
10 - 19 janvier 1997. Rens : Dap, 01.40.15.74.60. Cité des arts : 01.42.78.71.72.

Les archives de Lévis retournent en Ariège

Les archives d'une grande famille languedocienne remontant au XIII^e siècle retrouvent leur pays d'origine.

En 1982, l'Etat acquiert par donation le chartrier de Lérans représentant 95 mètres linéaires d'archives de la famille de Lévis. Conservés depuis lors au Centre historique des Archives nationales à Paris, ces documents ont récemment fait l'objet d'un dépôt au service des archives départementales de l'Ariège lors d'une cérémonie qui rassembla Antoine de Lévis, actuel duc de Mirepoix, Robert Naudi, président du Conseil général, et Alain Erlande-Brandenburg, directeur des archives de France.

Une telle "délocalisation" s'imposait pour satisfaire la demande de nombreux chercheurs et assurer le retour au pays d'une mémoire particulièrement riche issue d'une famille qui, depuis le début du XIII^e siècle, n'a cessé de témoigner son attachement à cette région : c'est en effet en 1209-1210 que Guy de Lévis s'était vu attribuer par le roi de France la terre de Mirepoix et le pays d'Olmès, conquis sur le Comte de Foix. Les seigneurs de Mirepoix devinrent rapidement les personnages les plus importants du domaine royal languedocien.



Fonds de Lévis. Acte de vente d'une vigne (971).

Cliché : A. D. de l'Ariège.

Les biens de la famille furent saisis sous la Révolution, le château détruit et le fils du duc, Charles Philibert, décapité sous la Terreur. De retour d'émigration, la famille s'installa au château de Lérans.

Le chartrier de Lérans est donc une source exceptionnelle pour la recherche historique ; les fonctions d'autorité que les Lévis ont exercées rendent leurs archives essentielles à la connaissance de l'histoire du midi de la France et à celle des communautés qui animèrent leur domaine seigneurial. Enfin de nombreux documents issus des familles alliées complètent très utilement les archives des Lévis.

Rens : Archives départementales de l'Ariège, 05.61.02.72.01.

François Debret au Centre historique de Paris

468 dessins pour la basilique de Saint-Denis, exécutés par l'architecte Debret, viennent d'être acquis par la Direction des archives de France.

Cet ensemble exceptionnel concerne la basilique de Saint-Denis dont Debret, succédant à Cellierier, a été l'architecte avant d'être remplacé par Viollet-le-Duc.

François Debret (1777-1850), élève de Charles Percier, fut responsable d'importants chantiers à Paris. Il y restaura plusieurs théâtres et fut chargé des travaux de l'école des Beaux-Arts (1822-1832), ancien Musée des monuments français, poursuivis par son beau-frère Duban. Il fut également l'architecte de l'Opéra et du Conservatoire de musique de Paris (1838). Cette brillante carrière lui valut d'être admis à l'Académie d'architecture (1825), d'être décoré de la Légion d'honneur, d'être nommé inspecteur général des bâtiments civils et membre du Conseil des bâtiments civils.

Ses responsabilités à Saint-Denis se révélèrent particulièrement délicates et, jusqu'à présent l'action de Debret - que Viollet-le-Duc gomme ensuite - ne nous était connue que par des opinions négatives. Les 468 dessins apportent un témoignage exceptionnel sur ses travaux. Il s'agit maintenant d'écrire un nouveau chapitre de l'histoire de Saint-Denis, si mêlée dans cette première moitié du XIX^e siècle aux turbulences politiques, et de mieux juger une œuvre dont la finalité était de rendre à la basilique le rôle qu'elle avait au Moyen-Âge. L'inventaire réalisé par les conservateurs de la Section en étroite collaboration avec le spécialiste de cette époque, Jean-Michel Léniaud, permettra de juger l'intérêt de ces deux acquisitions.

Protection du patrimoine

12 000 certificats de sortie du territoire ont été accordés depuis 1993. 39 ont été refusés.

La réalisation du marché intérieur européen et la suppression des contrôles douaniers systématiques aux frontières intra-communautaires ont conduit la France à modifier les dispositifs nationaux en vigueur pour la protection de son patrimoine. La loi du 31 décembre 1992 a mis en place un système de "certificat" servant de passeport aux biens et attestant qu'ils circulent licitement hors de France, après contrôle de l'Etat français. Le champ d'application de la loi est le même que celui du Règlement communautaire sur le contrôle des exportations extra-communautaires. Les biens sont répartis en catégories, toutes assorties d'un seuil de valeur qui va de 0 franc pour les biens les plus sensibles (archives - archéologie - manuscrits) à 1 MF (150 000 Ecus) pour les peintures.

Un amendement apporté en 1994 à la loi de 1992 a retiré du champ d'application de cette loi les œuvres qui sortent temporairement du territoire national pour des manifestations culturelles, des restaurations ou des expertises.

le système mis en place : lorsque les responsables patrimoniaux estiment qu'il convient de retenir une œuvre sur le territoire national, une commission *ad hoc* est réunie. Cette commission donne son avis au ministre, qui décide en dernier ressort s'il y a lieu de refuser ou non le certificat.

Le refus de certificat est valable trois ans. L'administration peut, pendant cette période, soit acheter le bien, soit le classer. Mais elle ne peut, à l'issue des trois ans, refuser d'accorder le certificat, si celui-ci est à nouveau demandé.

Les refus de certificats ont été, depuis 1993, relativement rares si on les compare au chiffre des délivrances. 3 000 certificats ont en moyenne été délivrés, chaque année, depuis 1993, ce qui représente, sur quatre ans, environ 12 000 certificats. Pour la même période, 39 œuvres ou objets se sont vus opposer un refus de certificat, soit, en moyenne, 10 par an.

Le dispositif mis en place par la loi du 31 décembre 1992 se révélant mal adapté à la conservation en France des biens auxquels la qualification de "trésor national" a été expressément reconnue (le refus de certificat ne peut être renouvelé), le ministre souhaite apporter à ce texte des modifications substantielles qui devraient être prochainement soumises au vote du Parlement.

Musée des Beaux-arts de Lyon

La rénovation du musée des Beaux-arts de Lyon franchit une nouvelle (et avant-dernière) étape avec l'inauguration, le 23 janvier 1997, de neuf nouvelles salles consacrées à l'art du XX^e siècle et des nouveaux espaces d'expositions temporaires du musée.

Le musée des Beaux-arts de Lyon, le plus complet des grands musées polyvalents de province, celui qui, parmi les musées de Beaux-arts créés au XIX^e siècle, offre le plus grand éventail de collections, de l'antiquité égyptienne jusqu'à Picasso... est aussi, depuis 1990, un musée en chantier. Un chantier d'une très grande ampleur et qui avance de façon progressive, étape après étape, sans que l'établissement soit fermé...

Après l'ouverture en février 1992 d'une première tranche de 15 salles, suivie, en octobre 1993 d'une deuxième de 16 salles, puis, en novembre 1995, d'une troisième de 25 salles, ce sont aujourd'hui 9 salles consacrées à la peinture du XX^e siècle (1905 à 1970) qui sont inaugurées en même temps que les nouveaux espaces d'expositions temporaires du musée.

La cinquième et dernière tranche de travaux, qui permettra d'achever le circuit de peinture (deuxième

moitié du XIX^e siècle) et d'offrir au public un nouvel accueil, un auditorium, une librairie, et une cafétéria ouvrant sur les terrasses, est prévue pour s'achever en mars 1998, date à laquelle le musée des Beaux-arts de Lyon sera enfin un musée entièrement rénové.

la rénovation de l'aile dite du Nouveau Saint-Pierre

Les travaux qui viennent de s'achever ont concerné la récupération et la rénovation de l'aile dite du Nouveau Saint-Pierre, ajoutée sous le Second Empire au quadrilatère initial de l'ancien couvent, soit environ 2 500 m² répartis sur quatre niveaux.

Cette aile, dont la récupération - condition *sine qua non* du redéploiement des collections - avait été prévue dès l'origine, était partiellement occupée, depuis 1984 par le musée d'art contemporain. Le départ de cet établissement, à la fin de 1995, et son installation dans un vaste bâtiment construit par Renzo Piano sur les bords du Rhône, ont rendu possible le commencement des travaux de rénovation. Ils ont été dirigés en extérieur par l'architecte en chef des monuments historiques, Jean-Gabriel Mortamet, et à l'intérieur par Philippe Dubois et Jean-Michel Wilmotte.

Les aménagements intérieurs ont, comme dans le reste du Palais, poursuivi un double objectif : redonner leur lustre perdu à certains espaces d'accueil ou de circulation intérieure ayant conservé une partie de leur décor d'origine (comme, par exemple, le grand escalier desservant les quatre niveaux du bâtiment, véritable "morceau de bravoure" d'architecture néo-baroque), et utiliser au mieux les quatre "plateaux" disponibles.

de Stael, Valadon, Gleizes, La Fresnaye...

L'ouverture des neuf nouvelles salles consacrées à l'art du XX^e siècle va permettre au public de découvrir ou de redécouvrir une collection plus diverse et plus originale qu'on ne le croit parfois. Au total, 150 tableaux seront présentés, parmi lesquels des toiles d'artistes capitaux comme Bonnard, Braque, Matisse ou Picasso, et des œuvres majeures de La Fresnaye, Gleizes, Valadon, Foujita, Dufy, Masson ou de Stael...

les expositions à venir

au musée des Beaux-

arts de Lyon

Barye (16 octobre 1997 - 11

janvier 1998),

Matisse (mars à juin 1998),

Dufy (novembre 1998 à

février 1999).

enrichir

Les deux niveaux d'expositions temporaires, inaugurés en même temps que les nouvelles salles d'art moderne, vont pour leur part permettre au musée des Beaux-arts de Lyon d'organiser et de présenter des expositions de dimension nationale ou internationale. Ils sont inaugurés, à partir du 23 janvier 1997, par une exposition consacrée à Kees Van Dongen.

Musée des Beaux-arts de Lyon, Palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001 Lyon, 04.72.10.17.40.

écouter, voir

expositions

Rétrospective Jesus Rafael Soto

Chef de file du mouvement cinétique, Soto cherche dans ses premières œuvres à fonder un langage abstrait à partir de codes mathématiques. Passionné par la musique, il adapte les modes de composition à l'univers visuel et réalise ses premières créations vibratoires en 1960 : *Vibracion roja, azul y negra*, *Vibracion horizontal*. Ces vibrations très subtiles vont se développer dans deux directions à la fin des années cinquante : une série de recherches confrontant la réalité des matériaux bruts (*Leno Viego*) à de très fins éléments graphiques ; un ensemble d'œuvres où la matérialité du support est contredite par ce phénomène de vibration. Les carrés et les cercles virtuels des années quatre-vingts, que l'exposition révèle pour la première fois, préfigurent l'univers virtuel de l'internet. Après Paris, cette exposition sera présentée en Allemagne, en Espagne, en Norvège, au Brésil, en Colombie, en Argentine et terminera son circuit au Venezuela.

Jusqu'au 9 mars. Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde 75008 Paris.
Rens : Eva Bechmann, 01.47.03.13.36.

Germinations IX

Après Prague, *Germinations IX*, biennale regroupant cinquante-six jeunes artistes principalement issus des écoles d'art européennes, est présentée, à la Villa Arson à Nice, avant de poursuivre son itinérance au Luxembourg et au Danemark. Elle regroupe des œuvres réalisées en atelier à Budapeste (Hongrie), Delphes (Grèce) et à Oronsko (Pologne). Les artistes ont été sélectionnés durant l'année 1995, par un comité d'organisation européen dont le rôle est de centraliser toutes les informations en provenance des écoles d'art européennes. La Dap participe à l'organisation de cette manifestation à travers l'Inspection générale de l'enseignement artistique (Igea).

Du 18 janvier au 9 mars. Villa Arson, 20 avenue Stephen Liégeard 06105 Nice cedex 2.
Rens : Anne Ginesy, 04.92.07.73.80.

Mission en Bolivie

Suite à la demande d'assistance technique déposée auprès de l'Ambassade de France par le Centre national de catalogage du patrimoine artistique du Secrétariat national de la culture de Bolivie, un conservateur du patrimoine affecté au service régional de l'inventaire d'Auvergne s'est rendu à La Paz à deux reprises en 1995 et en 1996. Au cours du premier séjour un état des lieux a été dressé faisant état de 11 000 fiches archivées représentant environ 40% du patrimoine mobilier, qu'il s'agissait d'informatiser.

Un séminaire de cinq jours intitulé *Inventaire et catalogage du patrimoine culturel* a permis de sensibiliser les agents du patrimoine bolivien. Par ailleurs, le conservateur a participé aux travaux méthodologiques pour la rédaction du cahier des charges et la mise en place du lexique hiérarchisé. Ces travaux, très avancés, seront achevés au mois de juin 1997. Une première entrée de documents devrait avoir lieu avant la fin de l'année 1997. Une dernière mission de validation est projetée pour 1998.

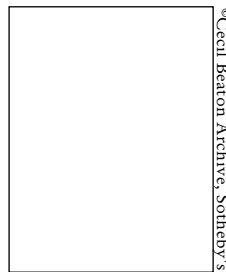
Rens : J.F. Luneau, Drac Auvergne, 04.73.41.27.33.

écouter, voir

Cecil Beaton parmi les siens

Exclusivement constituée de tirages originaux d'époque réalisés par Cecil Beaton lui-même ou sous son étroit contrôle, l'exposition présentée par la mission du Patrimoine photographique retrace, en quelque 160 photographies, les 60 ans de carrière d'un photographe hors normes, qui s'est tenu toute sa vie à l'écart des courants et des écoles pour ne se préoccuper que de donner forme à son propre univers.

Son œuvre est désormais conservée et diffusée par Sotheby's Londres. Cecil Beaton, portraits d'un esthète : de Marlène Dietrich à Mick Jagger. Du 17 janvier au 16 mars 1997. Mission du Patrimoine photographique, Hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine - 75004 Paris, 01.42.74.47.75. Exposition réalisée avec la participation du British Council.



©Cecil Beaton Archive, Sotheby's

Colette, c. 1930.

écouter, voir

Modèles déposés

L'exposition *Modèles déposés* est consacrée aux œuvres déposées au musée de Dole par des institutions publiques ou par des personnes privées. Jusqu'au 23 mars, on peut ainsi découvrir quinze nouvelles œuvres en provenance du Fnac, principalement des peintures du mouvement de la figuration narrative (Eduardo Arroyo, Gianni Bertini, Equipo Cronica, Gérard Fromanger, Peter Klasen, Bernard Moninot, Gérard Schlosser). Cette présentation comprend aussi l'ensemble des œuvres de la Coopérative des Malassis, que ce groupe d'artistes a confié au musée, ainsi qu'une installation de Christiane Geoffroy déposée par le Frac Franche-Comté et réalisée grâce au soutien de la Caisse des dépôts et consignations.

Rens : Musée des Beaux-arts de Dole, 03.84.72.27.72.

Le Frac Franche-Comté s'expose à Belfort

A partir du 18 janvier, la ville de Belfort réserve trois de ses espaces à la collection du Frac Franche-Comté. A la galerie de la scène nationale *Le Granit*, on pourra découvrir jusqu'au 26 février une sélection des œuvres photographiques acquises par le fonds régional : Angela Grauenholz, Annette Messenger, Claudio Moser, Les Levine, Louis Jammes, Marie-Jo Lafontaine, Joachim Magarra, Tom Drahos. Au Musée d'art et d'histoire de la ville, c'est la sculpture qui, jusqu'au 2 mars, sera à l'honneur - avec des œuvres de Marin Kasimir, Alain Kirili, Markus Raetz, Patrick Raynaud, Claire-Jeanne Jezequel, etc. - tandis qu'à la même période une installation de Sarkis est présentée à la Tour 46.

Rens : Monique Chiron, Théâtre Le Granit, 03.84.58.67.50.

Thomas Hubert, Arrêt sur l'image

Poursuivant depuis 1982 son exploration de la frontière entre l'image et le discours, l'espace du tableau et celui du spectateur, Thomas Hubert questionne le moment de l'exposition et la place qu'y occupe le tableau. Pour lui, l'œuvre réside tout autant dans l'objet produit que dans les travaux préparatoires, et dans le discours qu'elle engendre. L'artiste raconte la genèse du tableau, qui comprend aussi les incursions de la vie quotidienne au cours de son élaboration dans l'atelier. L'exposition rassemble des œuvres des Frac Bretagne et Lorraine, du Fnac, et de collections privées ou publiques suisses et allemandes.

Ouverture le 11 janvier, simultanément à la galerie du Théâtre national de Bretagne et au centre d'art de la Criée, à Rennes. Rens : Frac Bretagne, 02.99.37.37.93.

Point de vues

C'est autour de l'évocation du corps à travers son absence ou par une vision parcellaire que sont réunis au centre d'art de Castres les œuvres de trois jeunes artistes de Midi-Pyrénées. Christophe Dentin enduit de résine colorée des vêtements, des objets avec lesquels il réalise un environnement de sculptures, évidées d'un corps

absent. Philippe Poupet présente des sculptures en cire qui sont des fragments de corps (ici, en l'occurrence, des têtes) et des peintures murales à la cire colorée, anamorphoses révélant ce qui pourrait être l'ombre d'un corps. Quant à Valéry Lorenzo, photographe, il fixe en noir et blanc, et tout en nuances, un jeu de cache-cache, apparitions, disparitions.

Du 15 janvier au 5 mars. Centre d'art contemporain de Castres, 05.63.59.30.20.

Manifestations au Crédac d'Ivry

A partir du 16 janvier plusieurs manifestations s'ouvrent au Crédac. L'exposition *Y'a toujours un côté ludique dans ton travail, J.C.*, présente des œuvres récentes de Jean-Claude Loubières, qui, à travers ses jeux du montable/démontable/transformable, saisit les problématiques originelles de la sculpture : le volume, l'espace, le socle, l'équilibre.

Parallèlement, un choix d'œuvres de Sylvain Delange, mêlant peinture, sculpture et multimédia, laisse entrevoir un développement prometteur chez cet artiste disparu l'été dernier.

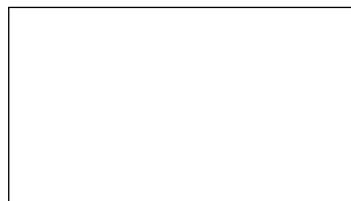
Enfin, tout au long de l'hiver, le Crédac d'Ivry propose une nouvelle édition des *séances*, une série d'événements et d'interventions d'artistes, de musiciens, poètes, éditeurs d'art.

Jusqu'au 9 mars 1997. Rens : Catherine Robet, 01.49.60.25.04.

Années trente : l'Architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie

Entre une crise économique d'ampleur exceptionnelle et les débuts du second conflit mondial, projets de réforme - politique et sociale - et stratégies artistiques se conjuguent de façon souvent contradictoire.

Le choc de la crise fonde des espoirs nouveaux dans la planification et l'interventionnisme public. Une image de ville dense et équipée s'oppose alors à une image de dissémination suggérée par les urbanistes russes ou par Frank Lloyd Wright (Broadacre City, 1934), mais aussi à celle des villes nouvelles liées à la colonisation, à la mise en valeur des Marais Pontins autour de Rome ou à l'industrialisation des steppes russes.



Chtchouko K., Gelfreikh V., Velikanov A., projet de concours pour le Palais des Soviets. Moscou.

écouter, voir

L'exposition propose une cartographie de ces fronts mouvants, centrée sur l'Europe tout en tenant compte des horizons américain et russe, restituant les productions significatives dans le champ de l'urbanisme, de l'architecture, du design, du décor monumental et des arts graphiques.

Organisé par la Dp (Musée des monuments français et Cnmhs) avec le concours de la Rmn.

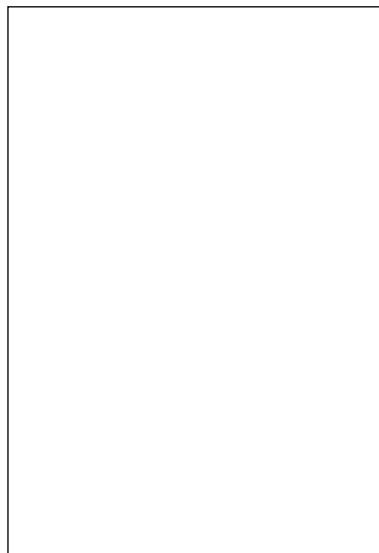
Parallèlement, la Cinémathèque française organise, sous le titre *Chansons, larmes et... crises*, une sélection de films des années 30. Témoins d'une époque où le cinéma parlant et surtout chantant s'étendit sur tous les continents. La Cinémathèque de la danse s'associe à la manifestation en présentant un film brésilien sur le carnaval datant de 1937 et un hommage à la star Lilian Harvey.

Du 24 janvier au 15 avril 1997, Musée des Monuments français, 1, place du Trocadéro et du 11 novembre, 75116 Paris. Rens. et réservations au 01.44.05.39.05. Cinémathèque française, 01.45.53.21.86.

Nara : bilan définitif

L'exposition *Nara. Trésors bouddhiques du Japon ancien*, qui a fermé ses portes aux Galeries nationales du Grand Palais le 9 décembre, a attiré en 67 jours d'ouverture (20 septembre - 9 décembre 1996), 140 446 visiteurs dont 121 533 visiteurs payants, ce qui représente une moyenne de 1 814 entrées payantes par jour.

Ce résultat est particulièrement encourageant pour une exposition portant sur un art largement méconnu en France et très peu représenté dans les musées français.



Réunion des musées nationaux.

Statue de Kômoku-ten, bois polychrome (XII^e siècle).

Chambres d'Echos/Arrêts Provisoires

Les œuvres de Jean-Sylvain Bieth et Philippe Ramette constituent un parcours, établissant un aller-retour entre l'individu et le domaine historique et social. Chez Didier Marcel, l'espace, la sculpture et l'architecture sont ressaisis en une suite de rebonds et de renversements qui remettent en cause la notion de présence. Véronique Joumard et Nathalie Talec explorent des imaginaires scientifiques et anthropologiques qui deviennent des modèles d'expérimentation pour l'élaboration des œuvres. Cette exposition est accompagnée d'une présentation de films d'Andreï Tarkovsky.

Du 23 janvier au 9 mars. La Ferme du Buisson, Centre d'art et de culture, allée de la Ferme, Noisiel, 77437 Marne-la-Vallée, cedex 2. 01.64.62.77.00.

festivals

Un marché du spectacle vivant à La Rochelle

Comme chaque année, la Ligue de l'enseignement organise à La Rochelle, du 27 au 31 janvier 1997, les journées *Spectacles en recommandé*. Une sorte de marché du spectacle vivant destiné à l'ensemble des réseaux de la Ligue.

"*Tout le monde sait que les spectacles ne s'achètent plus sur dossier*, explique Jean-Pierre Angibaud, chargé de mission action culturelle de la Ligue et directeur de *Spectacles en recommandé*. Là, les programmeurs ont la possibilité de les avoir en direct sans avoir à se déplacer. Chaque troupe donne une représentation de son spectacle dans l'un des sept lieux qui sont à notre disposition dans la ville."

Pour l'ensemble de ces réseaux décrits comme multiformes par Jean-Pierre Angibaud, *Spectacles en recommandé* est aussi un moment de rencontre important puisqu'ils vont vivre une semaine ensemble au côté des nombreux artistes présents.

Rens : Spectacles en recommandé, Jean Pierre Angibaud, 30, rue Saint Léonard, BP 102, 17087 La Rochelle cedex 02, 05.46.50.59.59.

24^e Festival de la bande dessinée d'Angoulême

En hommage à André Juillard, président du festival, une exposition intitulée *Sur les traces d'André Juillard* permettra aux promeneurs de découvrir l'historique de la ville d'Angoulême à travers les diverses illustrations du dessinateur. Les autres expositions se regroupent autour de plusieurs thèmes : *L'aventure des éditions Lombard*, *Les dessous de l'affaire* de Blake et Mortimer, Miguelanxo Prado - auteur et illustrateur de contes pour enfants -, *Krazy Kat!* - histoire d'un chien, d'un chat et d'une souris illustrée par Georges Herriman -, *Cap au Nord* - découverte de la bande dessinée scandinave à travers dix-huit jeunes auteurs. D'autres animations sont prévues : *Coup de cœur*, qui vise à récompenser de jeunes talents, *Graine de pro*, concours destiné aux

écouter, voir

créateurs n'ayant jamais été publiés, etc. Comme chaque année, les prix officiels de la bande dessinée seront décernés à la fin de cette manifestation : les *Alph-Arts*, le meilleur album de l'année, le meilleur scénario, le prix Humour, etc.

Du 23 au 27 janvier 1997. Rens : Service de communication du Festival d'Angoulême, 5 passage Piver 75011 Paris, 01.48.07.21.59.

spectacles vivants

Hypothetical streams et Delta

Un spectacle en deux actes : le premier, *Delta*, signé Daniel Larrieu s'est construit autour d'un espace photographique de Corinne Mercadier ; le deuxième *Hypothetical streams* est une chorégraphie écrite par William Forsythe, à partir de planches architecturales signées Tiepolo.

Représentations : Toulouse, La Halle aux grains, scène nationale, le 22 janvier ; Paris, Théâtre de la Ville, 28, 29, 30, 31 janvier et 1^{er} février ; Grenoble, Gargo, 6 février ; Montpellier, Opéra comédie, 15 mars ; Istres, Théâtre de l'Olivier, 5 avril.



Delta.

Chorégraphie Daniel Larrieu.

Interprète : Anne Laurent.

publications

La Fenice : chroniques d'un Opéra vénitien

Après l'incendie qui a ravagé la Fenice, Philippe Douste-Blazy avait annoncé le soutien de la France à la commune de Venise. La contribution française s'est traduite par la réalisation d'un cédérom dont une partie du produit de la vente sera allouée à la reconstruction de ce théâtre. *La Fenice : chroniques d'un Opéra vénitien* offre une reconstitution en trois dimensions du théâtre. Le lancement du cédérom aura lieu le 29 janvier 1997, date anniversaire de l'incendie.

Parrainé par le ministère de la Culture, ce cédérom est co-produit par l'Opéra national de Paris, Le Monde de la musique, Radio classique et l'éditeur Index +. L'auteur réalisateur est Humbert Camerlo.

Deux ouvrages publiés aux Archives nationales et à la Direction des archives de France :

- *Archives de la Présidence de la République. V^e République. Georges Pompidou*, S. Bula, I. Irigoien et C. Obert.

Les documents conservés aux Archives nationales représentent une source de premier ordre pour l'histoire de la France contemporaine : histoire intérieure, politique, administrative, économique et sociale, mais aussi l'histoire des relations internationales au rythme des

voyages du Président, des visites de souverains étrangers et de l'accréditation des ambassadeurs.

272 p., relié, 250 F.

- *Les archives du Directoire exécutif. Inventaire des articles AFIII 1 à 51 J. Matériaux des procès-verbaux. Secrétariat général. Justice, conspiration de Babeuf et coup d'Etat du dix-huit fructidor. Police et émigration, papiers des régiments émigrés des hussards de Choiseul et des chasseurs de Löwenstein*, Pierre-Dominique Cheynet.

En pleine Révolution, l'œuvre du Directoire vient préparer l'avenir, en mettant en place une administration centrale étroitement structurée, qui préfigure l'organisation future de l'Etat sous le Consulat et l'Empire.

L'introduction de ce volume peut être considérée comme un guide des archives de la période allant de l'an IV à l'an VIII, aux origines de la France contemporaine. Ce premier inventaire sera suivi de la publication des procès-verbaux, dont les travaux d'A. Debidour, au début du siècle, ont laissé pressentir la richesse et la diversité.

640 p., relié, 400 F. Disponibles aux Archives nationales et à la Documentation française.

Présentation du premier cédérom produit par la Cnmhs

Le Panthéon : de Voltaire à Malraux. Aux Grands hommes la Patrie reconnaissante.

En complément d'une exposition documentaire et d'un livre, ce cédérom rend hommage aux personnalités entrées au Panthéon, de la Constituante jusqu'à la V^e République.

Une recherche rigoureuse réalisée par Alain Braün a permis d'intégrer dans ce cédérom de nombreux documents rares ou émouvants, tels Emile Zola saluant les débuts du cinéma (1898), l'enterrement de Jean Jaurès, l'hommage rendu à Louis Braille porté par un cortège d'aveugles, ou l'évocation de Marie Curie, unique femme qui ait reçu les honneurs du Panthéon... ; des extraits de voix originales dont celle de René Cassin enregistrée lors d'un appel aux combattants des Alpes en 1940, et celle du capitaine Dreyfus s'exprimant au sujet

Danser la ville

Numéro spécial consacré

aux Rencontres nationales

de danses urbaines qui se

sont tenues à La Villette du

23 au 28 avril 1996.

Analyses, états des lieux

dans quatre régions (Rhône-

Alpes, Nord-Pas-de-Calais,

Ile-de-France et Provence-

Alpes-Côte d'Azur),

et points de vue

Revue Territoires, n° 372 bis,

48 p., 50 F

écouter, voir

de son procès... Soit environ 400 pages de texte avec commentaires oraux, 350 images, 1000 écrans et 12 heures de navigation !...

Prix : 229 F, Production : Cnmhs, Direction artistique et développement : Monte Cristo Multimédia, Distribution : Ubi Soft Entertainment.

Mes petits monuments

La Cnmhs édite cette nouvelle collection tout en couleurs pour les enfants de 5 à 8 ans, qu'ils sachent lire ou qu'ils soient aidés par les plus grands. A la fois éducatif et ludique, le principe de cette collection est de faire découvrir un monument aux enfants par son architecture (dessins), son histoire (un personnage le plus souvent véridique), par la vie quotidienne (à la période de référence) et par le jeu. Le cahier central se dégrafe et un découpage-collage très simple permet de reconstituer un décor. L'enfant s'approprie le monument, qui devient un lieu vivant.

Viennent de paraître : Mon abbaye du Mont-Saint-Michel de Raphaëlle Aubert, illustrations J.-F. Binet et Loubet, 25 F. Mon Château de Chambord de Raphaëlle Aubert, illustration B. Batteur, 25 F. A paraître : La Sainte-Chapelle et le Château de Pierrefonds.

Diffusés sur le comptoir de vente de chacun des monuments illustrés, ainsi qu'à la Librairie du patrimoine (hôtel de Sully) et par correspondance, 01.64.61.55.00.

colloques

Conventions de partenariat Drac/universités

Il y a aujourd'hui plus de dix ans qu'étaient signées les premières conventions de partenariat Drac/universités. Elles ont contribué d'une manière décisive à la prise en compte tant par les établissements universitaires que par le ministère en charge de l'enseignement supérieur du rôle de l'action culturelle dans la vie des étudiants et des universités. L'importance, la diversité des formes prises par les projets rendent actuellement le paysage culturel universitaire à la fois plus riche et plus complexe. Une journée organisée par l'association Art + Université + Culture en collaboration avec les universités de Clermont-Ferrand et la Drac Auvergne se propose de dresser un bilan de ce partenariat.

31 janvier. Résidence Lebon, Clermont-Ferrand. Inscriptions : A + U + C à Dijon, 03.80.39.68.22. Fax : 03.80.39.68.23.

Eva 1996

Eva (Electronic Imaging and Visual Arts) est un ensemble de conférences européennes sur les images numériques appliquées aux arts visuels.

Le projet *Aquarelle* d'interconnexion de bases de données culturelles, auquel sont associés l'Inria, la société Euroclid, le ministère de la Culture français et différents organismes culturels européens a donné lieu à un exposé détaillé. *Aquarelle* devra permettre à tout interlocuteur de pouvoir

formuler une question dans la langue de son choix et d'accéder à toutes les banques de données traitant de ce sujet, quel que soit le lieu d'implantation de la banque de données.

Par ailleurs, le projet de réalisation de dossiers électroniques consultable en ligne sur Internet tel qu'il est actuellement élaboré par l'Inventaire général à partir des données du service de l'Inventaire en Poitou-Charentes a fait l'objet d'une démonstration, suivie d'un débat avec l'ensemble des participants.

Les prochaines réunions d'Eva auront lieu en 1997, à Florence, Londres et Paris. Rens : Olivier Toche, 01.40.15.76.20.

Expo langues 97 : un colloque européen sur la société de l'information multilingue

Préparer l'Europe à la société de l'information multilingue est le thème d'une conférence et d'une journée d'information qui seront lancées le 30 janvier 1997 à la Grande halle de la Villette par Philippe Douste-Blazy. Cette initiative est due aux efforts conjugués de la Commission européenne (DG XIII) et du ministère de la Culture, avec la participation des ministères chargés de la Recherche et de l'Industrie. Le programme triennal de l'Union européenne visant au développement des outils de communication multilingues sera présenté.

Rens. et inscriptions gratuites à Athènes (Grèce) : 00.30.1.722.9571. Fax : 00.30.1.722.4531.

concours

Les Grands prix nationaux

Comme chaque année en décembre, un certain nombre de personnalités majeures du monde artistique se sont vus décerner par le ministre de la Culture les grands prix nationaux. Le diplôme de 1996 a été conçu par Jesus Rafael Soto, pour la composition centrale, et Jean Widmer pour la typo-graphie. Un groupe de trois jeunes étudiants de l'Ensci (Benoît Bonnemaïsonfite, Jérôme Aich, et Stéphane Villard) ont réalisé les pupitres mobiles qui servaient de présentoirs à chacun des diplômes. Un hommage spécial a été rendu à l'architecte Jean Dubuisson.

Les lauréats des Grands prix nationaux :

Bernard Tschumi (architecture), Philippe Druillet (arts graphiques), Brigitte Fontaine (chanson), Fanny Ardant (cinéma), Johann Le Guillerm (cirque), Tito Topin (création audiovisuelle), Pascal Mourgue (création industrielle), Jean Babilée (danse), Claude Nicolet (histoire), Lulu Berthon (innovation culturelle), Patrick Modiano (lettres), Bernard Dejonghe (métiers d'art), Serge Lemoine (musées), Louis Sclavis (musique), Jean-Philippe Lecat (patrimoine), Eugène Leroy (peinture), Jean-Paul Goude (photographie), Dominique Fourcade (poésie), Annette Messager (sculpture), Royal de Luxe (théâtre), René Khawam (traduction).

Les chevalets de fer par

Jérôme Aich,

Benoît Bonnemaïsonfite et

Stéphane Villard,

de l'Ensci les Ateliers.

écrans

Catalogue de films pour les bibliothèques publiques

En 1996, la Dll a diffusé auprès des bibliothèques publiques, 79 films documentaires inédits dont elle a acheté les droits de manière groupée. Ces films sont disponibles pour la projection publique, individuelle et collective, et pour le prêt à domicile, à titre gratuit. Ils s'ajoutent à un catalogue qui comprend aujourd'hui environ 1700 titres. Toutes les bibliothèques publiques peuvent en bénéficier sur le format vidéo de leur choix.

Parmi les films récemment diffusés, une trentaine concerne la littérature, dont 16 appartiennent à la série de France 3, *Un siècle d'écrivains*. On peut citer notamment les portraits d'Albert Cohen par William Karel, de Charles Péguy par Jean-Claude Fargier, de Françoise Sagan par Michèle Porte, de Julien Gracq par Michel Mitrani... Hors de cette série de France 3, ont été également aidés et diffusés : *La Fabrique de l'homme occidental* de Pierre Legendre et Gérard Caillat, un entretien avec le poète Jude Stéfan par Jean Lefaux (collection *Les Hommes-livres*), un entretien avec l'historien Léon Poliakov par Emil Weiss, et un *portrait souvenir* de Roger Stéphane par Daniel Rondeau et Philippe Collin.

Ont été acquis à l'étranger, auprès de la télévision anglaise, un film sur Toni Morrison par Melvyn Bragg et Alan Benson ; au Japon, *Osaka Story* de Toichi Nagata (primé au festival *Cinéma du réel* à Paris) ; en Allemagne, *Lisbonne port de l'espoir* de Pavel Schnabel ; en Hongrie, *Elektra* de Pal Schiffer ; aux Etats-Unis, *Shtetl* de Marian Marzyński (également primé à *Cinéma du réel*).

Des classiques du documentaire ont également été diffusés, notamment de l'américain Lionel Rogosin, *On the Bowery* (1956) et *Come back Africa* (1959), *Le Chant du Styryène* d'Alain Resnais avec le commentateur de Raymond Queneau, et *Voyage au Congo* (avec André Gide) de Marc Allégret.

Rens : Dll, *Mission de l'audiovisuel*, 01.40.15.75.09. / 73.71.

nominations

VINCENT CAPO-CANELLAS, conseiller chargé des affaires régionales et politiques au cabinet de Philippe Douste-Blazy depuis août dernier, devient chef de cabinet du ministre de la Culture, en remplacement d'Alain Marc.

MARC-ANDRÉ WAGNER, administrateur civil, est nommé chargé de mission auprès du directeur du livre et de la lecture. Affecté en 1985 au ministère de la Culture, il a servi au sein des directions du patrimoine et du théâtre, puis au ministère des affaires étrangères. Il était précédemment deuxième conseiller à l'ambassade de France en Inde. A la Dll, il assurera plus particulièrement la préparation du projet de loi sur les bibliothèques.

Glossaire

Afaa : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **Dglf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dll** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Stéphane Martin.
RÉDACTEUR EN CHEF : Françoise Pams. RÉDACTION : Elisabeth Vitou 40.15.83.65, Sophie de Castelnaud 40.15.82.95, Florent Thibout 40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Hélène Dos Santos, Hélène Dussauchoy, Robert Fohr, Michel Gerbaud, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Dominique Lesterlin, Elisabeth Letourneur, Catherine Merlihot, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnaud. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Fax : 40.15.85.52. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 35000 ex. MINITEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>